

LA SIDRA DE LA SEMAINE

DE LA JEUNESSE LOUBAVITCH DE GRENOBLE

CHABBAT BALAK PEREK VI
20 JUILLET 2019 – 17 TAMOUZ 5779

41

LA PARACHA EN BREF

BALAK (NOMBRES 22, 1 - 25, 9)

Balak, roi de Moav, en appelle au prophète Bilam pour maudire le peuple d'Israël. Celui-ci accepte, mais D.ieu l'avertit par avance qu'il ne maîtrisera pas sa parole, et qu'il ne pourra dire que ce qu'Il "mettra dans sa bouche".

D.ieu envoie un ange sur le chemin de Bilam pour l'empêcher de commettre cette erreur. L'ânesse de Bilam voit l'ange et s'arrête à trois reprises, provoquant la colère du prophète, qui ne le voit pas et qui frappe son animal. L'ânesse réprimande Bilam, et D.ieu ouvre ses yeux de sorte qu'il voit l'ange de D.ieu armé d'une épée qui s'apprêtait à le foudroyer. D.ieu laisse néanmoins partir Bilam, tout en l'avertissant à nouveau qu'il ne pourra dire que ce qu'Il lui inspirera.

Arrivé chez le roi de Moav, Bilam tente à trois reprises de susciter la colère de D.ieu contre le peuple d'Israël, mais il n'y parvient pas. Seules des paroles de bénédiction sortent de sa bouche. Finalement, Bilam livre aussi une prophétie sur la fin des temps et la venue du Messie.

Le peuple tombe malheureusement sous la séduction des filles de Moav, qui les entraînent à se livrer au culte de l'idole Péor, et une terrible épidémie se déclare. Lorsqu'un prince de la tribu de Chimon s'isole ouvertement avec une princesse midianite dans une tente, Pin'has tue le couple, mettant fin à la plaie qui sévit parmi le peuple.

*Cette Sidra de la Semaine est offerte pour
l'élévation de l'âme de Liliane bat Victoria Alcalay*

ALLUMAGE 20h30 SORTIE 22h11

**NB : L'HORAIRE D'ALLUMAGE DES BOUGIES DÉPEND
DE L'ENTRÉE DE CHABBAT DE VOTRE COMMUNAUTÉ**

Heure limite Jusqu'au 20/07 1^{ère} h 8h56 2^{ème} h 9h56
du Chéma Du 21 au 25/07 1^{ère} h 9h01 2^{ème} h 9h59

Dim. 21/07 : Jeûne du 17 Tamouz repoussé

Début : 4h04 - Fin : 21h53

Du 17 Tamouz au 9 Av, pas de mariage ni de fête

CHABBAT CHALOM

VIVRE AVEC SON TEMPS

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

BALAK

Le jour où nous commémorons ce Chabbat, le 17 Tamouz, est lié à cinq événements malheureux (*Taanit* 26a) qui se produisirent dans notre histoire. Non seulement devons-nous donc renforcer la manière dont "se tient le monde" et "existe le monde", par l'intermédiaire de notre service d'aujourd'hui, mais nous devons également faire jaillir "la qualité supérieure de la lumière sur l'obscurité" et "la qualité supérieure de la sagesse sur la folie".

Ce concept est exprimé par Maïmonide. Dans son Traité sur les Jeûnes (5:19), il écrit que dans le futur, ces jours seront transformés en fêtes, jours de bonheur et de réjouissance.

Il nous incombe donc de méditer sur les raisons des problèmes, c'est-à-dire sur "nos actes impies", pour pouvoir les corriger par la *Techouva* (retour à D.ieu). Et nous devons faire en sorte qu'ils soient totalement rectifiés.

Il est évident que chaque jour de jeûne fut institué en fonction d'une raison particulière le concernant, et c'est dans cette direction que doivent porter nos efforts pour la corriger en faisant *Techouva*.

En ce qui concerne le 17 Tamouz, la Michna déclare : "Cinq événements eurent lieu le 17 Tamouz." Le premier de ces événements, et donc le plus important, est la "destruction des Tables de la Loi". Nous devons méditer sur la raison de leur destruction ainsi que sur ce qui peut être fait pour une rectification complète.

Au niveau le plus simple, nous pouvons observer que la destruction des Tables se réfère à la destruction de la Torah, et de la Torah telle qu'elle se manifeste dans les Tables, dans un état d'unité. La Loi Écrite, ce que l'on appelle "la Torah", était écrite sur un parchemin. La Torah Orale, fait allusion, à ce qui est appréhendé et compris par l'intellect humain. Dans les deux cas, la Torah constitue une entité différente de ce qui la contient, que ce soit le parchemin ou le processus intellectuel.

Par ailleurs, les Tables représentent l'unité dans la Torah. Les lettres de la Torah et les Tables se trouvaient unifiées par le fait que les premières étaient gravées sur les dernières. Il ne s'agissait pas d'une jonction de deux entités séparées mais d'une "unité unique", bien particulière. (*Suite p.2*)

VIVRE AVEC SON TEMPS

Suite de la page 1

Ce concept se reflète dans notre service de D.ieu. Quand un Juif étudie la Torah, il ne doit pas se considérer comme un individu autonome, séparé de la Torah, mais les lettres de la Torah doivent plutôt se graver dans son essence, devenir une partie de lui-même. Le Talmud de Jérusalem (*Chekalim* 6:1) déclare que la Torah, dans sa totalité, est contenue dans les Tables de la Loi. Chaque aspect de notre existence doit donc se lier à la Torah de telle manière qu'elle devienne gravée en nous et qu'il soit impossible de nous en différencier. Les lettres de la Torah constituent alors une partie-même de notre corps. Notre corps forme un avec notre âme, elle-même partie de D.ieu et, comme le déclare le Baal Chem Tov, "quand l'on saisit une partie de l'essence, c'est comme si on la saisisait entièrement."

Nous pouvons tirer une leçon de ce qui précède, en ce concerne la destruction des Tables de la Loi. Dans une situation où l'on possède et accomplit chaque détail de la Torah, à l'exception de celui qui est souligné par les Tables, nous avons un sérieux problème. Cette faute est en elle-même suffisamment dommageable pour nécessiter l'institution d'un jeûne public. Le corps du Juif est la propriété de D.ieu, et, en général, ne doit pas être ignoré. Le Maguid de Mészéritch nous enseigne qu' "un petit trou dans le corps fait un grand trou dans l'âme." Il insiste donc sur l'importance de veiller à subvenir aux besoins de notre propre corps.

Cependant, lorsque les Tables sont brisées, c'est-à-dire que se trouve alors menacée l'unité du Peuple juif avec la Torah, l'on peut ignorer les besoins physiques. Dans une telle situation, le fait de jeûner devient une *Mitsva* et permet de réparer une déficience spirituelle.

La Torah nous offre un certain nombre de moyens pour rectifier la destruction des Tables. Selon les déclarations de nos Sages, selon lesquelles *Ahavat Israël*, "l'amour du prochain", constitue "toute la Torah", il s'ensuit que l'on doit comprendre le rôle primordial de cette *Mitsva* dans la destruction des Tables de la Loi.

Il faut savoir qu'elle survint précisément par *Ahavat Israël*. Moché les brisa pour minimiser la punition encourue par le Peuple juif pour avoir fabriqué un veau d'or et pour faciliter leur pardon.

Nous en tirons donc la conclusion de l'importance capitale d'intensifier nos efforts dans le domaine d'*Ahavat Israël*. Chaque acte dans ce sens nous lie "tous comme un." Et cela aboutit à la bénédiction de D.ieu, comme nous le déclarons dans notre prière : "Bénis-nous, notre Père, tous comme un." Et c'est alors que nous

pouvons attirer sur nous les bénédictions illimitées et infinies de D.ieu.

Parmi les cinq événements qui eurent lieu de 17 Tamouz se trouve également la destruction de Jérusalem. C'est un jour où nos ennemis percèrent la muraille qui entourait et protégeait la ville.

Ce concept a son parallèle dans notre vie. Le nom hébreu de la ville de Jérusalem, Yerouchalayim, est composé de deux mots : *Yir'a* et *Chalem*, qui signifient : "peur complète". Ce niveau de crainte embrasse la totalité de notre service divin et affecte tous les aspects de notre comportement.

La crainte complète, comme tous les autres aspects de la Torah et des *Mitsvot*, doit être entourée d'une muraille, comme l'indiquent nos Sages : "Faites une barrière autour de la Torah". Dans notre vie personnelle, cette barrière représente la pratique de la méditation, l'acceptation du Joug Divin et la qualité d'être prêt au sacrifice de soi.

Quand cette muraille autour de Jérusalem est détruite, il est nécessaire d'instaurer un jeûne. En "perdant de la graisse et du sang", nous pouvons corriger les brèches de la muraille. Le jeûne est une *Mitsva* qui nous permet, lorsqu'on l'observe, de rétablir notre connexion avec D.ieu et de nous unir à Lui.

* EDITORIAL *

COMME UNE MURAILLE

Inexorable. C'est ainsi que l'avancée des jours apparaît à nos yeux résignés. Et c'est aussi pourquoi cette semaine est celle du 17 Tamouz, le jeûne qui commémore notamment le jour où la première brèche fut faite dans la muraille de Jérusalem par l'ennemi venu de Babylone. Jour terrible, étape dramatique d'une chute dont toute l'ampleur apparaît trois semaines plus tard, avec le 9 Av, date de la destruction du Temple. Il est vrai que le peuple juif a une longue mémoire. Il est vrai aussi que, sans passé, l'avenir reste bien souvent dépourvu de sens. Pourtant, de tels événements ont-ils encore vraiment leur place dans notre vie ? Celui-ci est si ancien qu'il nous ramène au temps de Titus voire de Nabuchodonosor, en tous cas à cette antiquité dont ne subsistent que quelques reliques conservées par les musées, faut-il qu'on lui accorde encore une si grande place ? Ou peut-être, justement, cette brèche ouverte dans la muraille de la Ville nous livre-t-elle aussi un message ?

A l'époque où cette histoire arriva, aucune cité ne pouvait vivre durablement sans muraille. Sans cette protection, elle se trouvait à la portée de tous ses ennemis et elle ne tardait pas à disparaître sous leurs coups. A l'abri, elle pouvait, au contraire, se développer. C'est pourquoi, une brèche faite par l'ennemi était clairement une tragédie. La muraille n'était cependant pas une séparation radicale d'avec le monde extérieur. Des portes y étaient ouvertes afin de permettre l'entrée et la sortie, l'échange.

(Suite p.3)

Sefer Hamitsvot du Rambam

Retrouvez cette étude dans son intégralité sur loubavitch.fr

Mercredi 17 Juillet

Mitsva négative n° 315 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire le juge. Quiconque viole ce commandement est passible de la bastonnade.

Mitsva négative n° 281 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'écouter les déclarations de l'un des justiciables si ce n'est en présence de la partie adverse.

Mitsva négative n° 316 : Il nous est interdit de maudire le chef du peuple (le "Nassi").

Jeudi 18 Juillet

Mitsva négative n° 317 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de maudire un Juif, quel qu'il soit.

Mitsva positive n° 178 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de témoigner devant les juges en indiquant tout ce que l'on sait, que notre témoignage soit susceptible d'amener la condamnation ou au contraire la libération de la personne faisant l'objet du procès et qui encourt une peine pécuniaire ou une condamnation à mort ; nous devons faire un témoignage complet et communiquer aux juges ce que nous avons vu ou ce que nous avons entendu.

Vendredi 19 Juillet

Mitsva positive n° 179 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'examiner à fond le témoignage des témoins et de les interroger minutieusement. C'est alors seulement que le châtiment sera prononcé et que la décision sera communiquée. Il faut être le plus scrupuleux possible à ce sujet, afin de ne pas se précipiter et de ne pas donner une décision hâtive, ce qui porterait préjudice aux innocents.

Chabbat 20 Juillet

Mitsva négative n° 291 : C'est l'interdiction qui a été faite au témoin d'émettre un avis à propos du procès lors duquel il est appelé à faire sa déposition. Même s'il est qualifié et bien informé, il ne peut fonctionner simultanément comme témoin, juge et décisionnaire.

Dimanche 21 Juillet

Mitsva négative n° 288 : Il nous est interdit de prononcer une sanction pénale ou de condamner au paiement d'une somme d'argent, sur la déclaration d'un seul témoin, même si ce dernier est parfaitement digne de foi.

Lundi 22 Juillet

Mitsva négative n° 286 : Il est interdit au juge d'accepter le témoignage d'un homme méchant et d'agir en tenant compte de son témoignage, ainsi qu'il est écrit : "Ne sois pas complice d'un méchant, en servant de témoin à l'iniquité".

Mardi 23 Juillet

Mitsva négative n° 287 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'accepter le témoignage de proches parents d'une partie au procès en faveur ou en défaveur de cette dernière.

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

UN MESSAGE DANS LE CIEL

Il était trois heures du matin, en 1973, quand le couple Abrams eut le privilège de rencontrer pour la première fois le Rabbi de Loubavitch. C'était peu de temps avant leur mariage, et les deux fiancés furent très impressionnés par la personnalité du Rabbi. M. Robert Abrams était le procureur général de l'état de New York, sa femme Diane était avocate.

Par la suite, tous deux eurent souvent l'occasion de demander au Rabbi de précieux conseils, surtout par rapport à leurs métiers et leur implication communautaire. Cependant, malgré la proximité qu'ils ressentaient avec le Rabbi qui était très ouvert à leurs problèmes, ils n'avaient jamais évoqué avec lui leur véritable souci personnel car ils ne voulaient pas profiter outre mesure de son temps précieux.

De fait, Robert et Diane s'étaient mariés assez tard. Ils avaient eu la joie de mettre au monde une fille, Ra'hel, alors que Diana avait déjà 39 ans. En grandissant, Ra'hel supplia ses parents de lui donner une petite sœur mais aucune naissance ne s'annonçait. De nombreux médecins avaient tenté d'aider Mme Abrams puis, au fil des ans, avaient abandonné tout espoir surtout qu'à son âge, une nouvelle grossesse pouvait s'avérer dangereuse. Attristée, Mme Abrams s'était résignée : elle devrait se contenter de s'occuper de leur fille unique, Ra'hel.

La surprise se produisit à Hochaana Rabba en 1984. Comme d'habitude, le Rabbi s'était tenu des heures durant devant la porte de sa Souccah dans la cour de la synagogue du 770 Eastern Parkway à Brooklyn pour distribuer aux femmes et aux jeunes filles un morceau de gâteau au miel en leur souhaitant une bonne et douce année (les hommes avaient reçu le gâteau la veille de Yom Kippour). Mme Abrams passa devant le Rabbi qui lui adressa un regard radieux en lui donnant ce gâteau sur une serviette en papier. Déjà elle avançait pour laisser la place à la personne qui faisait la queue derrière elle, quand le Rabbi lui fit signe de revenir en lui tendant un deuxième morceau : "C'est pour le nouvel ajout dans la famille".

Stupéfaite, Mme Abrams ne parvenait plus à bouger ; elle ne réussit même pas à murmurer Amen. D'où le Rabbi savait-il quel était son souhait le plus cher ? Et même s'il savait - puisque le Rabbi connaissait les âmes de chacun - comment pouvait-elle encore donner naissance alors qu'elle avait déjà 49 ans et que les médecins l'avaient découragée de toute tentative en ce sens ?

Six semaines plus tard, Mme Abrams ressentit les premiers symptômes attestant que la bénédiction du Rabbi se réalisait ! Quand elle en parla à son médecin, celui-ci se montra sceptique et même à l'examen, il refusa d'admettre cette éventualité. Mais quelques semaines plus tard, il dut se rendre à l'évidence : M. et Mme Abrams allaient devenir parents pour la deuxième fois.

Les mois passèrent et, le jour venu, M. et Mme Abrams se rendirent à la maternité. La jeune Ra'hel était restée à la maison quand le téléphone sonna : elle reconnut la voix du secrétaire du Rabbi qui lui demandait des nouvelles de sa mère. "Elle vient justement de partir à la maternité !" répondit Ra'hel, très émue.

Par la suite, il s'avéra que c'était justement à cet instant que Mme Abrams donna naissance à une adorable petite fille qu'on nomma Binyamina d'après le prénom du père de M. Abrams, Binyamine.

A Hochaana Rabba, âgée de deux mois, la petite Binyamina fut présentée au Rabbi et reçut, elle aussi, un morceau de gâteau au miel... Le Rabbi fut heureux de la voir : "Je vois que vous avez amené un nouvel ajout à la famille". Diane balbutia un remerciement, mais le Rabbi fit un signe vers le ciel : "Ce n'est pas moi".

Le couple Abrams est persuadé que les bénédictions du Rabbi continuent de les accompagner, comme le prouve l'épisode suivant : Ra'hel avait grandi et s'était mariée en Israël. Mais son mari souffrait de calculs rénaux et Diane avait entrepris le long voyage depuis les États-Unis afin de faire jouer ses relations médicales en faveur de son gendre : cependant le problème persista, et les médecins ne parvenaient pas à le soigner.

Inquiète, Diane se résolut néanmoins à retourner chez elle et prit l'avion. Elle aurait tant voulu aider sa fille et son gendre ! Combien elle aurait voulu pouvoir demander une bénédiction au Rabbi, se rassurer à la vue d'un sourire du Rabbi... Elle soupira et ceci n'échappa pas à un jeune 'Hassid de Loubavitch qui passait justement à côté d'elle alors qu'il proposait aux passagers de mettre les Téfilines. Il lui demanda gentiment ce qui la tracassait, et elle lui raconta ce qu'elle avait sur le cœur.

Le 'Hassid lui expliqua que le berger n'avait pas abandonné son troupeau et continuait de déverser ses bénédictions : même aujourd'hui, on pouvait demander conseils et bénédictions au Rabbi en écrivant des lettres qu'on déposait sur son Ohel (tombeau). Il lui raconta plusieurs récits de miracles qui s'étaient produits au Ohel au fil des années. Elle écoutait poliment, sans vraiment y croire.

Avant de proposer ses "services" à d'autres passagers, le jeune homme lui raconta qu'il avait dans sa tablette un enregistrement d'une réunion 'hassidique du Rabbi. Il lui confia l'appareil, elle mit les écouteurs et

appuya sur le bouton. Soudain, elle se revit à l'époque bénie où elle avait participé pendant des heures à ces Farbrenguen.

La voix du Rabbi résonna très fort tandis qu'il terminait justement un discours dans le DVD. L'assemblée entonna un chant nostalgique, puis elle vit le Rabbi parler à un homme qui s'était approché de lui : stupéfaite, elle constata que l'homme en question n'était autre que son mari ! Et elle entendit le Rabbi lui demander : "Comment va votre fille Ra'hel ?".

Une sueur froide lui parcourut le dos. Des dizaines de milliers d'heures de ces réunions avaient été enregistrées et justement dans le film qu'on lui faisait voir et écouter, elle apercevait son mari passant devant le Rabbi qui lui demandait des nouvelles de sa fille !

"C'est justement ce que j'avais besoin d'entendre" raconte Mme Abrams avec émotion. "Je rêvais de me retrouver face à face avec le Rabbi et j'avais mérité une réponse aussi extraordinaire ! A plus de dix mille mètres d'altitude... Je me trouvais littéralement transportée, je n'avais plus besoin de m'inquiéter !".

Effectivement, tout s'arrangea pour le mieux pour Ra'hel et son mari...

Sichat Hachavoua n° 1696, d'après le livre My Rebbe, traduit par Feiga Lubecki

EDITORIAL (Suite)

Mais ces portes jouaient également un rôle éminent de régulation. Elles étaient closes ou ouvertes selon les besoins et selon la volonté de ses habitants qui en gardaient ainsi la maîtrise. Du reste, dans l'histoire des hommes, les tyrans prirent toujours grand soin d'araser les murailles des villes car l'indépendance que cela représentait ne pouvait leur convenir.

Matériellement, nous sommes évidemment loin de telles préoccupations et, lorsqu'elles subsistent autour des villes anciennes, les murailles ne sont plus que vestiges historiques. Mais l'évolution du monde aussi a tendance à effacer les particularités des cultures et des modes de vie, à briser la diversité pour y substituer une sorte d'uniformité mondialisée, en affirmant qu'il s'agit là d'un progrès : n'abat-on pas des "murailles" ? Et pourtant, conserver une part de soi-même, fidèle, au fond de son âme, hors de toute atteinte, en avoir conscience, n'est-ce pas la clé de tout échange ? Car, si tous sont identiques, que pourrait-on voir en l'autre sinon une reproduction de soi ? La muraille nous susurre qu'il est beau de rester ce que l'on est et qu'il est nécessaire de protéger cela. La brèche nous crie que l'unité et la conscience peuvent être remises en cause par une pression indésirée. Sachons en être les défenseurs. Cette année, la date du 17 Tamouz tombe un Chabbat et le jeûne est donc reporté au lendemain. Le Chabbat, comme une muraille.

LE COIN DE LA HALAKHA

QU'EST-CE QUE LE 17 TAMOUZ ?

Cette année, le jeûne du 17 Tamouz est repoussé au dimanche 21 Juillet.

On ne mange ni ne boit depuis le matin à **4h04**, jusqu'à la tombée de la nuit à **21h53**. On récite la prière "Avinou Malkenou" le matin et l'après-midi et "Anénou" dans la prière de Min'ha.

C'est en ce jour que Moché Rabbénou (Moïse notre maître) brisa les premières Tables de la Loi à la suite du péché du veau d'or. Bien plus tard, le sacrifice quotidien fut interrompu lors du siège de Jérusalem. Une première brèche fut faite ce jour-là dans les murailles de la ville sainte. Enfin, Apostomos installa une idole dans le Temple et brûla un rouleau de la Torah, toujours un 17 Tamouz.

Durant les trois semaines suivantes, jusqu'au 9 Av (dimanche 11 Août), on augmente les dons à la Tzedaka. On évite d'acheter de nouveaux vêtements et on ne prononce pas la bénédiction "Chéhé'héyanou" (par exemple pour un fruit nouveau). On ne se coupe pas les cheveux et on ne célèbre pas de mariage. On évite de passer en jugement.

Suite à l'appel du Rabbi, à partir du 17 Tamouz, nous intensifions l'étude des lois de la construction du Temple (dans le livre d'Ezékriel, le traité Talmudique Midot et le Rambam - Maïmonide).

Durant les neuf jours qui précèdent le 9 Av (à partir du jeudi soir 1^{er} Août), on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin. Par contre, on assistera à un Siyoum (ou on l'écouterà à la radio juive), ce qui est une joie permise durant cette période. *F.L.*

COURS AU BETH 'HABAD

Tous les jours de la semaine : Guemara 9h30-10h30

Dimanche : Michna Junior 9h30-10h30

Guemara Junior 10h30-11h30

Lundi : 'Hassidout 18h30-19h30 – Cours sur la Paracha 19h30 après Min'ha suivi d'Arvit

Mardi : 18h30 Cours d'hébreu moderne pour les dames, 2 niveaux, puis 19h00 Cours des dames : pensée juive, lois, 'Hassidout (*Mesdames, veuillez nous appeler si vous n'êtes pas déjà sur notre liste d'appel*)

Guemara Débutants hommes 19h30 après Arvit

Mercredi : Tanya philosophie 'hassidique 18h30-19h30

Jeudi : 'Hassidout 11h30-12h30

'Houmach - Si'hot 19h30 après Min'ha suivi d'Arvit

Guemara débutants 19h30 après Min'ha suivi d'Arvit

PRIÈRES AU BETH 'HABAD

Cha'harit : Lundi et Jeudi : 7h00 Mercredi et Vendredi : 8h30

Chabbat : 10h00 Dimanche : 10h30

Min'ha suivi d'Arvit : 19h30. Le Vendredi à 20h00

MAZAL TOV !!! MAZAL TOV !!!

Les Familles **Serfaty et Guetta** sont heureuses de vous faire part de la naissance du petit

Eliav ש"י

Un grand Mazal Tov à Bitia et Haïm, ainsi qu'aux grands-parents.

Qu'ils l'élèvent dans le bonheur, la santé et l'amour de la Torah

ETINCELLES DE MACHIA'H

LA GRANDEUR DE LA GENERATION

Le Talmud (Sanhédrin 38b) rapporte que Moïse vit le livre d'Adam, le premier homme, et il y découvrit toutes les générations à venir. Entre autres, il vit notre génération, celle qui précède la venue de Machia'h.

Il nota alors que ce serait une génération où la compréhension de D.ieu serait à un niveau très bas et que le service de D.ieu n'y serait ni profond ni authentique. Pourtant, constata-t-il, la pratique concrète des commandements de D.ieu continuerait avec don de soi et en dépit de toutes les difficultés.

Considérant tout cela, Moïse se sentit très humble : il vit et ressentit la grandeur des gens de cette génération et la perçut comme plus haute que la sienne propre.

(D'après Likoutei Dibourim vol.1 p. 220) H.N.

Si vos enfants ont entre 2 ans et demi et 13 ans, offrez-leur un mois de Juillet exceptionnel !

GAN ISRAËL - Jusqu'au 26 Juillet

Centre de Loisirs agréé Jeunesse & Sports

Accueil : 10, rue Lazare Carnot 04 85 02 84 47

P.A.F.

La journée : 27 € - Grande sortie : 38 €

La semaine : 120 € - Le mois complet : 330 €

Bons CCAS-ANCV Chèques vacances acceptés

**ATTENTION ! GRANDE SORTIE A WALIBI
LE LUNDI 22 JUILLET !!!**

**QUELQUES PLACES ENCORE DISPONIBLES,
APPELEZ-NOUS VITE !**

Libre d'impression - Veuillez ne pas transporter pendant le Chabbat dans le domaine public



LA SIDRA DE LA SEMAINE

Directeur Rav Lahiany

Diffusion Alter Goldstein - Arié Rosenfeld

Beth 'Habad / Ecole Juive de Grenoble

10, rue Lazare Carnot 38000 Grenoble

Tel 04 85 02 84 47

grenoblehabad@gmail.com

ecolejg38@gmail.com

www.habadgrenoblealpes.com

